



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2026 à compter de 19h30, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2026-07-036
1241, rang de la Rivière Est

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé sur le lot 4 390 990, rang de la rivière Est, dans la zone agricole A-7 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- La demande vise à autoriser une marge de recul latérale gauche de 0.61 mètre

Le règlement de zonage numéro 2025-474, dans sa grille des usages et des normes de la zone A-7, prévoit une marge de recul latérale minimum de 2 mètres.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 20^e jour du mois d'août 2026.

Catherine Emond
Directrice générale et greffière-trésorière